



Enghien, le 8 janvier 2018

**Concerne : inscriptions en 1<sup>re</sup> année au Collège Saint-Augustin - année scolaire 2018-2019 :  
PRIORITE FRATRIE**

La période d'inscription prioritaire pour l'année scolaire 2018-2019 débutera **le lundi 19 février et se terminera le vendredi 09 mars 2018.**

Nous avons le plaisir de vous informer que, durant cette période, vous bénéficiez d'une **priorité à l'inscription** en 1<sup>re</sup> année pour **le frère ou la sœur de votre enfant déjà scolarisé dans notre établissement.**

**Cette priorité est également valable pour les enfants des familles recomposées habitant sous le même toit.**

Le formulaire unique d'inscription sera remis aux parents pour le 29 janvier 2018 au plus tard par les directions d'écoles primaires organisées ou subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les parents dont l'enfant est actuellement scolarisé en dehors de la Fédération Wallonie-Bruxelles (par exemple, dans l'enseignement néerlandophone ou dans un autre pays) pourront obtenir le FUI sur simple demande

- soit auprès de la direction générale de l'enseignement obligatoire (inscriptions) rue Lavallée 1 à 1080 Bruxelles,
- soit auprès de l'établissement secondaire dans lequel ils souhaitent inscrire leur enfant (dans ce dernier cas, uniquement à partir de la période d'inscription).

Nous attirons votre attention sur le fait que, pour le collège :  
le numéro FASE qu'il faudra indiquer pour l'établissement est le **1372**,  
le numéro FASE de l'implantation est le **2760**.

**Dans la mesure où vous souhaitez faire valoir la priorité à l'inscription, il est impératif que vous déposiez ce formulaire au collège en vous présentant au secrétariat :**

- **tous les jours de la semaine entre le 19 février et le 09 mars de 8h à 16h ;**
- **les mardi 20 février, jeudi 22 février, mardi 27 février, jeudi 01 mars, mardi 06 mars et jeudi 08 mars jusqu'à 18h ;**
- **le samedi 24 février de 9h à 12h.**

A noter que :

- *jusqu'au 09 mars, l'ordre chronologique des inscriptions n'a pas d'importance ; ce n'est plus le cas au-delà de cette date après laquelle il est toujours possible d'inscrire en fonction des places disponibles*
- le nombre de places prévues pour l'immersion linguistique en 1<sup>re</sup> année est limité ce qui entraînera peut-être un classement suivant les modalités prévues à cet effet.

De plus, nous vous invitons chaleureusement à participer aux Journées d'information qui auront lieu les 20 et 21 avril dans les locaux du Collège.

Ces jours-là, nous vous communiquerons toutes les informations nécessaires concernant la vie scolaire, l'organisation de la 1<sup>re</sup> année et le choix des activités complémentaires. Vous recevrez en outre une farde contenant les informations qui doivent vous permettre de compléter progressivement le dossier administratif de votre enfant.

En vous remerciant de votre confiance, nous vous prions de croire, Chers Parents, en l'assurance de notre entier dévouement.

Benoit PLETINCKX  
Principal

Philippe GENGLER  
Directeur du 1<sup>er</sup> degré

V. DANNAU  
Directrice adjointe